

si ceux dont le sublime Ministère est de veiller à la sûreté publique, joignoient aux talens peu connus de l'Avocat-Général, sa candeur, son aménité, son généreux patriotisme.

C'est moins pour effrayer les hommes en faisant briller devant eux le glaive formidable de la Justice criminelle, que l'Auteur a traité ce sujet épineux, que pour défendre l'intéressante cause des malheureux, innocens ou coupables, que l'apparence ou la réalité du crime soumet à la rigueur des loix; & il faut avouer qu'il n'étoit pas possible de parler avec plus de chaleur ni avec plus d'éloquence pour les intérêts de l'humanité. Enflammés du même zèle, nous exhortons tous ceux qui composent l'Ordre de la Magistrature à lire, à méditer l'ouvrage de M. S... qu'ils trouveront rempli des plus sages maximes, & que nous désirerions de rapporter en entier, parce que toutes les pensées en sont judicieuses, toutes les réflexions utiles.

En parlant des devoirs du Magistrat dans l'administration de la justice criminelle & de la vigilance qui doit surtout caractériser le ministère public; l'Auteur ajoute » qu'il faut bien se garder de confondre avec la vigilance ces dangereuses inquisitions sur les pensées des hommes, ou sur les actions indifférentes par leur nature : séparons d'elles ces honteuses délations d'une lâche inimitié qui revele avec malignité des maux qu'elle n'a pas eu le courage de faire. Le Magistrat qui veille à l'ordre public, doit consentir d'ignorer ce qu'il est inutile ou dangereux de savoir; il ne doit point pénétrer trop avant dans ces mystères des familles, dont le secret fait la douceur & la paix... resserrons bien plutôt ces tendres  
» liens